



Assemblée générale

Distr. générale
29 février 2008

Soixante-deuxième session
Point 127 de l'ordre du jour

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/62/603)]

62/235. Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

A

MONTANT DEFINITIF DES CREDITS OUVERTS
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

L'Assemblée générale

1. *Prend acte* du second rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007¹ et fait siennes les observations et recommandations figurant dans le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²;

2. *Décide* ce qui suit pour l'exercice biennal 2006-2007 :

a) Le crédit de 4 302 005 000 dollars des États-Unis qu'elle a ouvert par ses résolutions 61/253 A du 22 décembre 2006, 61/258 du 26 mars 2007 et 61/275 du 29 juin 2007 est réduit de 113 232 600 dollars, répartis comme suit :

¹ A/62/575.

² A/62/589.

		Montant approuvé dans les résolutions 61/253 A, 61/258 et 61/275	Augmentation/ (diminution)	Montant définitif
Chapitre	(En dollars des États-Unis)			
Titre I. <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>				
1.	Politique, direction et coordination d'ensemble	77 286 500	1 306 800	78 593 300
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	602 512 500	(15 425 800)	587 086 700
Total partiel, titre I		679 799 000	(14 119 000)	665 680 000
Titre II. <i>Affaires politiques</i>				
3.	Affaires politiques	808 773 400	(80 489 300)	728 284 100
4.	Désarmement	20 471 500	(695 000)	19 776 500
5.	Opérations de maintien de la paix	96 670 600	(5 314 500)	91 356 100
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	6 175 700	346 100	6 521 800
Total partiel, titre II		932 091 200	(86 152 700)	845 938 500
Titre III. <i>Justice internationale et droit international</i>				
7.	Cour internationale de Justice	36 785 000	2 073 200	38 858 200
8.	Affaires juridiques	42 153 000	418 000	42 571 000
Total partiel, titre III		78 938 000	2 491 200	81 429 200
Titre IV. <i>Coopération internationale pour le développement</i>				
9.	Affaires économiques et sociales	157 474 100	(4 882 200)	152 591 900
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5 052 700	(242 500)	4 810 200
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	10 803 100	(1 959 100)	8 844 000
12.	Commerce et développement	117 152 900	(3 393 300)	113 759 600
13.	Centre du commerce international CNUCED/OMC	26 901 500	493 800	27 395 300
14.	Environnement	12 286 600	864 000	13 150 600
15.	Établissements humains	18 289 400	1 284 000	19 573 400
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale	32 838 400	1 618 500	34 456 900
Total partiel, titre IV		380 798 700	(6 216 800)	374 581 900
Titre V. <i>Coopération régionale pour le développement</i>				
17.	Développement économique et social en Afrique	107 404 200	(5 251 800)	102 152 400
18.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	74 664 800	6 108 800	80 773 600
19.	Développement économique en Europe	57 110 000	743 200	57 853 200
20.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	97 180 100	(1 925 900)	95 254 200
21.	Développement économique et social en Asie occidentale	56 324 600	2 650 200	58 974 800
22.	Programme ordinaire de coopération technique	46 881 400	598 600	47 480 000
Total partiel, titre V		439 565 100	2 923 100	442 488 200

		Montant approuvé dans les résolutions 61/253 A, 61/258 et 61/275	Augmentation/ (diminution)	Montant définitif
Chapitre	(En dollars des États-Unis)			
Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires				
23.	Droits de l'homme	88 009 100	(6 480 800)	81 528 300
24.	Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	67 031 200	1 470 400	68 501 600
25.	Réfugiés de Palestine	36 731 300	1 555 400	38 286 700
26.	Aide humanitaire	26 566 000	(130 900)	26 435 100
Total partiel, titre VI		218 337 600	(3 585 900)	214 751 700
Titre VII. Information				
27.	Information	178 851 800	(7 887 100)	170 964 700
Total partiel, titre VII		178 851 800	(7 887 100)	170 964 700
Titre VIII. Services communs d'appui				
28A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	20 560 500	368 300	20 928 800
28B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	32 917 500	(1 848 000)	31 069 500
28C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	67 557 400	1 968 800	69 526 200
28D.	Bureau des services centraux d'appui	245 453 800	267 700	245 721 500
28E.	Administration (Genève)	107 192 800	(348 400)	106 844 400
28F.	Administration (Vienne)	35 297 400	1 020 200	36 317 600
28G.	Administration (Nairobi)	19 645 200	3 463 500	23 108 700
Total partiel, titre VIII		528 624 600	4 892 100	533 516 700
Titre IX. Contrôle interne				
29.	Contrôle interne	30 943 800	(1 140 600)	29 803 200
Total partiel, titre IX		30 943 800	(1 140 600)	29 803 200
Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales				
30.	Activités administratives financées en commun	7 799 200	1 683 100	9 482 300
31.	Dépenses spéciales	93 478 900	(1 744 700)	91 734 200
Total partiel, titre X		101 278 100	(61 600)	101 216 500
Titre XI. Dépenses d'équipement				
32.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	78 532 000	25 627 900	104 159 900
Total partiel, titre XI		78 532 000	25 627 900	104 159 900
Titre XII. Sûreté et sécurité				
33.	Sûreté et sécurité	195 537 800	(23 162 400)	172 375 400
Total partiel, titre XII		195 537 800	(23 162 400)	172 375 400
Titre XIII. Compte pour le développement				
34.	Compte pour le développement	16 480 900	71 000	16 551 900
Total partiel, titre XIII		16 480 900	71 000	16 551 900
Titre XIV. Contributions du personnel				
35.	Contributions du personnel	442 226 400	(6 911 800)	435 314 600
Total partiel, titre XIV		442 226 400	(6 911 800)	435 314 600
Total		4 302 005 000	(113 232 600)	4 188 772 400

b) Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à l'autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif ;

c) Outre les crédits approuvés à l'alinéa *a* ci-dessus, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour chaque année de l'exercice biennal 2006-2007, aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations qui sont conformes à l'objet et aux dispositions du Fonds ;

d) Le crédit ouvert au chapitre 34 (Compte pour le développement) est augmenté de 5 millions de dollars.

79^e séance plénière
22 décembre 2007

B

MONTANT ESTIMATIF FINAL DES RECETTES DE L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit en ce qui concerne l'exercice biennal 2006-2007 :

a) Les prévisions de recettes de 492 248 800 dollars des États-Unis, qu'elle a approuvées par ses résolutions 61/253 B du 22 décembre 2006, 61/258 du 26 mars 2007 et 61/275 du 29 juin 2007, sont majorées de 12 930 700 dollars répartis comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 61/253 B, 61/258 et 61/275</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Estimation finale</i>
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
1. Recettes provenant des contributions du personnel	446 666 400	(7 156 500)	439 509 900
Total partiel, chapitre premier des recettes	446 666 400	(7 156 500)	439 509 900
2. Recettes générales	41 641 400	20 238 900	61 880 300
3. Services destinés au public	3 941 000	(151 700)	3 789 300
Total partiel, chapitres 2 et 3 des recettes	45 582 400	20 087 200	65 669 600
Total	492 248 800	12 930 700	505 179 500

b) Les recettes provenant des contributions du personnel seront portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955 ;

c) Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédit budgétaire, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

79^e séance plénière
22 décembre 2007